

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la réunion du mercredi 18 février 2026

N° 2026-1

L'an deux mil vingt-six, le onze février, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le dix-huit février deux mil vingt-six.

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène - M. SIMON Stéphane, M. MAZE David, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - M. SIMON Bernard - M. MERCIER Tristan - Mme SEGALEN Nathalie - M. GUEGUEN Maxime – M. LE JEUNE Clément.

Etaient absents : Mme CORLOSQUET Karine a donné pouvoir à Mme Marylène LAGADEC, Mme BESSON Camille a donné pouvoir à Mme SEGALEN Nathalie - Mme Carine WIERZBICKI - M. BIHAN-POUDEC Dimitri -

Secrétaire de séance : Mme Marylène LAGADEC



Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière séance, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter au procès-verbal et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Droit de préemption urbain

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune de PLOUIDER renonce à son droit de préemption à l'occasion de :

- la vente d'un bien situé au lieu-dit 47 Rue de Lesneven en PLOUIDER, cadastré section AE numéro 99 d'environ 710 m² et appartenant à Monsieur et Madame KERFOURN François et Claude,
- la vente d'un bien situé au lieu-dit 6 Rue de Kéraïlis en PLOUIDER, cadastré section AB numéro 41 d'environ 321 m² et appartenant aux Consorts CARAES,
- la vente d'un bien situé au lieu-dit 1 Impasse Saint Fiacre en PLOUIDER, cadastré section G numéro 979 d'environ 160 m² et appartenant à Monsieur CARIOU Jacques,
- la vente d'un bien situé au lieu-dit Route de La Flèche en PLOUIDER, cadastré section AB numéro 275 d'environ 689 m² et appartenant à Monsieur CASTEL Christian,
- la vente d'un bien situé au lieu-dit 3 Pendavat PLOUIDER, cadastré section AB numéro 271 d'environ 1274 m² et appartenant à Monsieur L'HER Joseph,

Monsieur le Maire présente les décisions municipales

Virements de crédit 4 sur budget communal 2025

De procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement, pour un montant total de 351.00 € € représentant 0,013 % des dépenses réelles de la section (2 666 353.00 €),

| Chapitre/Opération | Nature | Crédits votés | Montant du virement |
|--------------------|--------|---------------|---------------------|
| Opération 10001 | 21831 | 678.56 € | + 351.00 € |
| Opération 10002 | 2188 | 17 627.80 € | - 351.00 € |

Avenant au marché de l'espace rencontre

. Lot n° 7 : Sols souples et faïence attribué à l'entreprise GORDET de Plabennec pour :

- Une moins-value de 1 121.48 € HT pour la modification de fourniture et pose d'une isolation thermique et fourniture et pose d'isolation phonique de 3mm sous chape

| N° lot et entreprise | Montant initial du marché HT | Montant de l'avenant HT | Nouveau montant du marché HT | Nouveau montant du marché TTC |
|--|------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <u>Lot n°7</u> : Sols souple et faïence <u>Entreprise</u> : SARL Gordet | 18 503.27 € | -1 121.48 € | 17 381.79 € | 20 858.15 € |

. Lot n° 2 : Charpente bois attribué à l'entreprise VBC construction de Plouider pour :

- Une plus-value de 225.00 € HT pour réalisation d'un chevêtre pour velux désenfumage

| N° lot et entreprise | Montant initial du marché HT | Montant de l'avenant HT | Nouveau montant du marché HT | Nouveau montant du marché TTC |
|---|------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <u>Lot n°2</u> : Charpente bois <u>Entreprise</u> : VBC construction | 40 540.70 € | 225.00 € | 40 765.70 € | 48 918.84 € |

1) Comptes financiers uniques 2025

Mme LAGADEC, adjointe aux Finances, présente les Comptes Financiers Uniques. L'assemblée délibérante ne pourra pas les voter car un problème technique d'ordre national empêche les trésoreries de les lire et ainsi de les valider.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Mme LAGADEC remercie les agents qui tout au long de l'année travaille sur ces budgets, Florence qui a mis en application ce budget qu'elle n'avait pas construit et les élus pour leurs choix afin de maintenir ce budget.

| LIBELLE | REALISATIONS | | | RESTES A REALISER | | Budget total (réalisation et restes à réaliser) |
|---------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------|---|
| | Section de fonctionnement | Section d'investissement | Budget total | Section d'investissement | Budget total | |
| Budget principal de la commune | | | | | | |
| Recettes | 1 369 348,66 € | 920 998,80 € | 2 290 347,46 € | 16 512,00 € | 16 512,00 € | 2 306 859,46 € |
| Dépenses | 1 105 296,91 € | 1 371 987,29 € | 2 477 284,20 € | 42 033,05 € | 42 033,05 € | 2 519 317,25 € |
| Résultat de l'exercice | 264 051,75 € | - 450 988,49 € | - 186 936,74 € | - 25 521,05 € | - 25 521,05 € | - 212 457,79 € |
| Résultat reporté | - € | 563 377,12 € | 563 377,12 € | | | 563 377,12 € |
| RESULTAT DE CLOTURE | 264 051,75 € | 112 388,63 € | 376 440,38 € | | - € | 350 919,33 € |
| Budget Lotissement Les Ajoncs | | | | | | |
| Recettes | 482 049,77 € | 251 221,83 € | 733 271,60 € | | - € | 733 271,60 € |
| Dépenses | 495 185,72 € | 453 835,40 € | 949 021,12 € | | - € | 949 021,12 € |
| Résultat de l'exercice | - 13 135,95 € | - 202 613,57 € | - 215 749,52 € | - € | - € | - 215 749,52 € |
| Résultat reporté | 454 102,90 € | - 134 357,51 € | 319 745,39 € | | | 319 745,39 € |
| RESULTAT DE CLOTURE | 440 966,95 € | - 336 971,08 € | 103 995,87 € | | - € | 103 995,87 € |
| Budget micro crèche | | | | | | |
| Recettes | 251 580,20 € | 11 002,80 € | 262 583,00 € | | - € | 262 583,00 € |
| Dépenses | 233 342,31 € | 3 714,85 € | 237 057,16 € | | - € | 237 057,16 € |
| Résultat de l'exercice | 18 237,89 € | 7 287,95 € | 25 525,84 € | | - € | 25 525,84 € |
| Résultat reporté | - 7 441,75 € | - 5 066,76 € | - 12 508,51 € | | | - 12 508,51 € |
| RESULTAT DE CLOTURE | 10 796,14 € | 2 221,19 € | 13 017,33 € | | - € | 13 017,33 € |

Budget de la commune

Elle donne également aux membres du Conseil Municipal les explications sur le contenu du Compte Financier Unique qui laisse apparaître un excédent de 264 051.75 € en section de fonctionnement et un excédent de 86 867.58 € en section d'investissement, soit un excédent global de 350 919.33 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 42 033.05 € et à 16 512 € pour les recettes d'investissement.

Les recettes sont en augmentation de 3.5 % de 2025, principalement des recettes fiscales et les dépenses réelles de fonctionnement de +1.8%. Les dépenses réelles par chapitre en investissement de + 5.8% quand les autres communes sont autour de 2.1%.

Le passage en LED a entraîné une baisse des factures d'énergie de 2 480 €.

Il est noté une augmentation de 42% des factures d'eau notamment au niveau de la salle de sport, il serait bon de réaliser des relevés internes plus réguliers.

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 29 934 € par rapport à 2024, dû au remplacement de la Secrétaire Générale de Mairie mise à disposition au SDEF par un agent du service intérim du CDG mais aussi aux avancements de carrière (2 avancements de grades et échelons) et à la revalorisation du régime indemnitaire. Nous avons reçu 10 450 € en recette du SDEF.

Les recettes de fonctionnement viennent principalement des produits du domaine : concession, des loyers, abonnements médiathèque, transfert budget assainissement et régie en Mairie, les taxes foncières et d'habitation des résidences secondaires. Revalorisation de plus de 0.8% en 2026 à prévoir.

La DGF est de 158 €/habitant et la dette par habitant de 546 € quand elle est en moyenne de 516 € par commune. Nous avons eu plus de dépenses cette année mais grâce à notre capacité d'autofinancement, le budget reste excédentaire.

Budget du lotissement communal Les Ajoncs

Mme LAGADEC, adjointe aux Finances, présente le Compte Financier Unique 2025.

Elle donne aux membres du Conseil Municipal les explications sur le contenu du Compte Financier Unique qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 440 966.95 € et un déficit de 336 971.08 € en section d'investissement, soit un excédent global de 103 995.87 €, dû à un calcul savant d'écriture de stock.

Il reste 2 lots à encaisser sur 2026, le programme arrive à sa fin et a été bien mené malgré quelques soucis que nous rencontrons avec certaines entreprises.

Budget de la micro crèche

Mme LAGADEC, adjointe aux Finances, présente le Compte Financier Unique 2025.

Elle donne aux membres du Conseil Municipal les explications sur le contenu du Compte Administratif qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 10 796.14 € et un excédent de 2 221.19 € en section d'investissement, soit un excédent global de 13 017.33 €.

Les charges de personnel sont de 192 577 €, elles se maintiennent malgré les absences et l'application du nouveau régime indemnitaire.

Les recettes principales viennent principalement de la CAF, de la participation des familles et des communes.

M. le Maire remercie Mme LAGADEC pour son implication et la présentation du rapport qu'elle a réalisé ainsi que les agents et élus pour le travail fourni.

2) Renouvellement convention enfance jeunesse

M. David MAZE rappelle qu'une convention « soutien communal et communautaire aux structures enfance jeunesse du territoire » a été signée en 2023 avec la CLCL et est arrivée à échéance le 31 décembre 2025. Il est proposé de la prolonger jusqu'au 31/12/2027 par un avenant. La CLCL a déjà délibéré, chaque commune concernée doit également délibérer.

Rappel des objectifs de cette convention : Les communes, dans le cadre de leurs compétences enfance jeunesse et la communauté de communes, dans le cadre de sa compétence de coordination enfance jeunesse soutiennent et accompagnent les structures enfance jeunesse du territoire.

Conscients de l'impact des structures extrascolaires sur le mieux vivre de la population, les élus communaux et communautaires ont souhaité faire évoluer leurs soutiens, en formulant une unique convention avec l'ensemble des structures enfance jeunesse du territoire, qu'elles soient associatives ou communales. Une manière d'apporter une meilleure lisibilité aux soutiens communaux et communautaires et d'affirmer la volonté d'accompagnement des acteurs du territoire.

L'objectif de ce conventionnement est à la fois de soutenir les structures d'accueil extrascolaire œuvrant pour l'épanouissement des enfants et des jeunes et également de rendre accessible à toutes les familles un accueil de qualité. Cette démarche permet donc de valoriser à la fois les services proposés par les structures pour la population et les acteurs qui les assurent, tout en préservant la nature de chaque projet éducatif.

Dans une première partie, cette convention acte les soutiens communaux aux accueils de loisirs enfance et aux espaces jeunes, ayant pour objectifs :

- De soutenir les actions enfance au sein des structures d'accueil de loisirs à hauteur de 12 € par journée/enfant et 6 € par demi-journée/enfant. La commune de Plouider est seulement concernée par l'action enfance.

Dans une deuxième partie, cette convention acte les soutiens communautaires aux structures, selon trois dispositifs : l'accessibilité tarifaire, le soutien aux actions des ALSH enfance et jeunesse, le soutien au secteur jeunesse.

.../...

→ Adoption : à l'unanimité

3) Subvention fond de concours

Madame LAGADEC explique que nous avons sollicité en décembre un fonds de concours auprès de la CLCL de 50 000 € pour l'aménagement de l'Espace Rencontres. Les travaux n'ayant pas encore commencé en décembre ce fonds de concours n'a pu nous être accordé. Rappelons que le financement de ce projet, repose essentiellement sur de l'autofinancement, la subvention départementale, le FSIL, le fonds vert, la subvention régionale et le fonds de concours.

→ Observations :

→ Adoption : à l'unanimité

4) Subvention départementale/DSIL/FONDS VERT :

Concernant la subvention départementale la délibération a été prise lors du Conseil du 16 Décembre 2025, par contre aucune délibération n'a été prise pour solliciter les subventions qui nous ont été attribuées : FSIL d'un montant de 100 000 € et Fonds vert d'un montant de 150 000 €.

Il est donc proposé d'APPROUVER la demande du FSIL pour 100 000€ et la demande pour le Fonds vert de 150 000 €

→ Observations :

→ Adoption : à l'unanimité

5) Subvention régionale :

Une pré-demande avait été effectuée auprès de la Région afin d'obtenir une subvention de 10% du montant hors taxe du marché pour l'aménagement de l'Espace Rencontres soit lors de la demande : 67 500 €. Après étude des conditions d'obtention : respect à ne pas dépasser un montant de loyer de l'ordre de 8.94 €/m² et d'attribuer les logements à des particuliers ne dépassant pas un certain plafond de ressources afin que ces logements soient considérés comme abordables, il est proposé que nous acceptons cette subvention et en fassions la demande officielle.

→ Observations :

→ Adoption : à l'unanimité

6) **Demande de subvention urgente pour création de refuge sur le secteur**

Madame RACHE en charge de la fourrière sur le secteur a décidé d'ouvrir un refuge animalier « le refuge des terres celttes » vu la pénurie locale. Il s'agit d'ouvrir un refuge d'au moins 10 box notamment pour recueillir des chiens afin d'éviter de les transporter sur quimper. La demande est urgente et s'adresse à toutes les collectivités du secteur qui ont une convention avec Mme RACHE. Elle aurait besoin dans sa globalité d'un montant de 35 000 €.

→ Observations : La commune de Lesneven ayant participé à hauteur de 2 000 €, il est proposé de verser un montant en rapport avec le ratio de population. La somme de 500 € est retenue.

→ Adoption : à l'unanimité

7) **Comptes rendus des commissions**

Commission gestion de l'espace communal : Enquête environnementale à faire.

Etude pour des transports à la demande : soit en porte à porte, soit en partant du centre bourg, en plus des lignes régulières par rapport aux heures creuses et transports scolaires.

Commission enfance-jeunesse : réunion comité de pilotage crèche le lundi 2 mars avec les communes participantes et nos partenaires financeurs.

Une réorganisation du service va être à prévoir afin répondre aux nouvelles contraintes règlementaires en matière de personnel à l'ouverture et fermeture de la micro crèche.

Nous avons reçu le bilan financier de l'école et prévoyons de rencontrer la remplaçante de la Directrice en poste absente pour arrêt maladie.

Commission travaux bâtiment : M. Bossard annonce qu'il y a encore une semaine de retard sur le chantier de la maison de santé dû aux problèmes d'entrées d'eau qui ne sont pas résolus.

M. Abiven informe que le chantier de l'Espace Rencontres est pour l'instant lui aussi suspendu dans l'attente d'un rapport de l'Apave dont le contrôleur s'est fait attendre concernant une étude sur les fondations.

Il a fait un point avec les services techniques et Florence sur les devis pour le budget 2026 à venir.

Commission culture : Madame Le Luhandre ne sera plus référente pour la chapelle Saint Fiacre.

Elle sera bénévole dans la nouvelle association « salon du livre et de la jeunesse côte à côte » pour lequel les communes de Guissény, Goulven, Plounéour, Kerlouan et Plouider participent.

Commission communication : Les nouvelles enseignes de la Micro-crèche et ALSH ont été posées.

Monsieur le Maire informe que les élus recevront bientôt un mail pour qu'ils se positionnent sur un créneau afin de tenir un bureau de vote le 15 mars.

8) **Questions diverses**

Pas de questions diverses.

Levée de la séance à 22h15